

Dossier de presse



Sommaire

Notre histoire	1
Constat - problème - solution	2
Qu'est ce que Legitbee ?	3
Fonctionnalités	4
Ficonum	5
Digiscan	6
L'Observatoire des successions numériques	7
Partenaires	8



Notre histoire

2020

Création de Legitbee

Selon le rapport France Stratégie de 2017, **250 milliards d'euros sont transmis chaque année** en France. **Ce patrimoine familial se transforme profondément**, il se complexifie, se digitalise et s'atomise, **rendant sa transmission de plus en plus délicate** et exposée au risque de déshérence.

Deux facteurs principaux expliquent cette évolution :

- L'émergence d'un patrimoine numérique invisible : Cryptomonnaies, jeux en ligne, investissements en ligne... Ce nouveau patrimoine numérique, en plein essor, échappe souvent aux successions par manque d'anticipation. Les héritiers et les notaires sont démunis face à ces actifs numériques, qui représentent des milliards d'euros et touchent de plus en plus de Français.
- ➤ La dématérialisation des documents patrimoniaux : La disparition progressive des papiers traditionnels au profit de documents numériques stockés dans le cloud, les messageries ou les coffres-forts en ligne complique considérablement la transmission du patrimoine. Ces documents, souvent signés électroniquement, deviennent inaccessibles après le décès du titulaire.

Face à ces enjeux, il est urgent de sensibiliser le public à la nécessité d'anticiper et d'organiser la transmission de son patrimoine numérique, afin d'éviter des pertes financières et des conflits familiaux.

"Rien ne se perd, tout se transmet"

Legitbee, c'est l'assurance d'une transmission personnalisée et sécurisée de son patrimoine. La plateforme, labellisée par le notariat permet à chacun de rassembler en un seul espace sécurisé tous les éléments patrimoniaux essentiels y compris les actifs numériques et les souvenirs les plus précieux, pour faciliter les démarches successorales des proches et du notaire



Constat















Un patrimoine complexe à tracer et à transmettre et de plus en plus numérique

Problème

La gestion des successions n'est plus adaptée à la digitalisation de la société







- > **Déshérence** du patrimoine et des données personnelles
- > Manque à gagner pour l'Etat et les notaires

Solution



La plateforme de gestion patrimoniale & successorale

Qu'est-ce que Legitbee?

Legitbee est une solution qui permet de rassembler toutes les informations importantes dans un espace sécurisé







La sécurité des données est au coeur de nos préoccupations



Données chiffrées

Toutes les données personnelles sont chiffrées avec une clé unique



Hébergement en France

Les données sont hébergées en France



Accès sécurisé

L'accès au service est sécurisé par FranceConnect



Contrôle des données

Seul l'utilisateur et ses bénéficiaires ont accès aux données



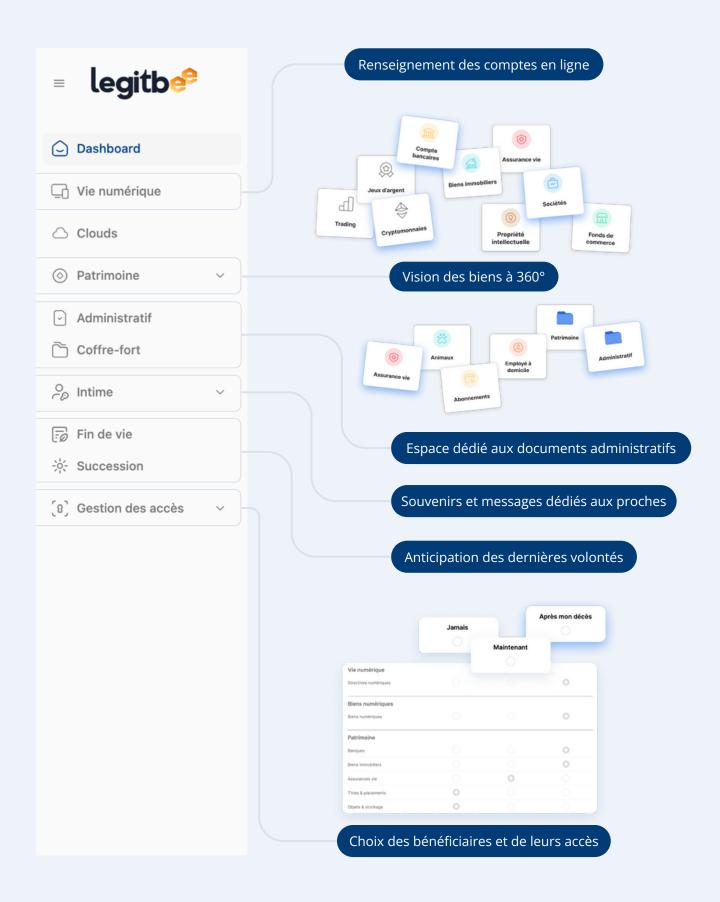
Auditée annuellement par le **Bureau Veritas**





Labellisée par le Conseil Supérieur du Notariat

Fonctionnalités





En France, les notaires sont chargés de gérer les successions.

Cependant, ils rencontrent souvent des difficultés pour accéder à l'intégralité des informations patrimoniales du défunt, qui sont généralement fournies par les proches.

Nous avons donc créé le Ficonum

Qu'est-ce que le Ficonum?

Il s'agit du **Fichier Central des Comptes Numériques** créé et géré par Legitbee intégré au SI des notaires et **consultable uniquement par eux**.

Il contient **l'ensemble des informations relatives au patrimoine traditionnel, numérique et professionnel d'un individu**, ainsi que les informations utiles aux démarches des héritiers, selon les droits d'accès donnés à travers la plateforme Legitbee.

Seul le notaire en charge d'une succession pourra accéder au FICONUM, et **uniquement lors de la succession**

Quel est son but?

C'est un outil similaire au **FICOBA** (fichier des comptes bancaires) et au **FICOVIE** (fichier des contrats d'assurance-vie) qui permettent de renseigner le notaire sur les comptes bancaires et les contrats d'assurance-vie que le défunt possède auprès d'établissements français.

Le FICONUM est un complément à ces deux fichiers puisqu'il apporte les informations relatives à l'ensemble du patrimoine du défunt, notamment celles liées au patrimoine numérique.

Grâce à cela, l'ensemble des biens pourront intégrer la succession et les directives pourront être respectées. Cela simplifie les démarches pour les proches du défunt et le notaire en charge de la succession après le décès.

Champs obligatoires	
rénom(s) du défunt *	
Saisissez le(s) prénom(s)	
om de famille du défunt *	
Saisissez le nom de famille	
ate de naissance *	Code postal de naissance
XX/xx/xxxx	XXXX
ne ou plusieurs adresse e-mail du défunt *	
Input text	
Cette étape servira au digiscan	
Parcourir Input text	
Cette étape servira au digiscan	
En cochant cette case, your décla	arez cette personne comme décédée.*
	ifiez sur l'honneur être le notaire en charge de la succession.*



En complément de la plateforme Legitbee et de Ficonum, Digiscan a été développé.

Il permet au notaire de récupérer automatiquement l'ensemble des actifs numériques détenus par le défunt.

L'outil interroge automatiquement des centaines de plateformes numériques pour déterminer celles sur lesquelles le défunt avait un compte en vue de les intégrer à la succession.

















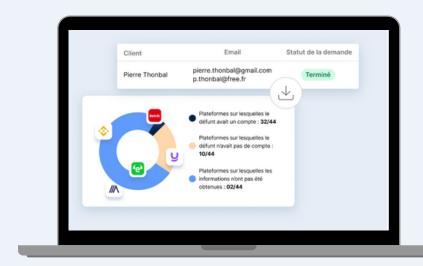








Liste non exhaustive



observatoire successions numériques

Legitbee a lancé son Observatoire des Successions Numériques (OSN) avec pour mission de faire évoluer les pratiques des plateformes en ligne en lien avec la transmission des actifs qu'elles détiennent. La démarche s'appuie sur 3 axes :

- Sensibilisation des plateformes numériques à l'importance de la gestion des comptes de leurs utilisateurs après décès en simplifiant leur processus de clôture et en mettant à disposition des instructions claires et accessibles.
- Suivi de l'évolution des pratiques en recensant et en suivant l'évolution des procédures de transmission et de clôture proposées par les plateformes.
- Accompagnement des utilisateurs en fournissant des informations facilitant la gestion des démarches après-décès.

Pour lancer cette démarche, une enquête IPSOS a été réalisée en 2024 :

> Les actifs et les données numériques des Français : Panorama 2024



Nos partenaires











